PARTENAIRES

Les actions du Pays d'art et d'histoire sont mises en œuvre avec les collectivités et leurs services sur proposition du label ou sur sollicitation des collectivités. Celles-ci s'engagent à apporter un soutien logistique et un relais de communication aux actions du label. Toute collectivité peut solliciter le Pays d'art et d'histoire, le plus en amont possible, pour qu'il prenne part à une manifestation locale (atelier, visite, exposition…).

L'équipe travaille étroitement avec les EPCI adhérents du PETR, avec les Offices de tourisme qui contribuent à la promotion des actions du service. De nombreux projets sont menés par des acteurs territoriaux (CAUE, CMN, SMCG…), des associations mais aussi des propriétaires de sites privés, des entreprises, des artisans et des producteurs. Chaque projet est toujours mis en œuvre dans une logique de complémentarité et de co-construction.

SERVICES DE L'ÉTAT

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

Responsable du bon déroulement de la convention qui sera signée entre le territoire et le ministère de la Culture, la Direction régionale des affaires culturelles Occitanie est partenaire permanent du territoire labellisé. Elle suit annuellement les programmations et actions initiées dans le cadre de l'animation du label et travaille en étroite collaboration avec le PETR.
Site internet : https://www.culture.gouv.fr/regions/drac-occitanie

Éducation nationale

Partenaire du label depuis sa création, l'Éducation nationale gère de nombreux établissements scolaires publics ou privés conventionnés sur le territoire. Des élèves de la maternelle à la terminale y sont présents. Les établissements scolaires du second degré disposent tous d'enseignants référents culture et patrimoine. Ils pourront être sollicités pour l'élaboration d'actions. Les nombreux services éducatifs fonctionnant sur le territoire sont déjà dotés d'enseignants référents et sont suivis par la Délégation académique pour l'art et la culture (DAAC) de l'académie de Montpellier.
Site internet : https://www.ac-montpellier.fr/

COLLECTIVITÉS

Région Occitanie

Partenaire du PETR dans le cadre de son contrat territorial, la Région développe une politique d'aide aux projets culturels sur les territoires. Son programme 2022-2026 propose des aides à l'action culturelle ans les domaines de la culture, du spectacle vivant, de l'événementiel culturel, de l'audiovisuel, du numérique et des aides spécifiques à l'action culturelle pédagogique toutes détaillées sur le site régional et ouvertes aux collectivités. Concernant la restauration du patrimoine culturel, dans son programme d'action 2022-2028, la Région plafonne son aide à 20% du projet éligible, principalement sur les patrimoines protégés. Ces aides peuvent servir à l'animation du service Pays d'art et d'histoire et à son conseil à l'accompagnement de projets.
Site internet : https://www.laregion.fr/
Service Régional de l'Inventaire : https://patrimoines.laregion.fr/

Département du Gard

Le département du Gard, en partenariat avec la DRAC Occitanie, a lancé une concertation "Osons la culture" en 2018, renouvelée en 2024, pour l'élaboration de son schéma culturel départemental. Les orientations majeures portent sur la recherche de coopérations avec d'autres institutions, le développement de l'éducation artistique et culturelle incluant la participation des habitants et des aides à l'émergence artistique dans tous les domaines. Les interventions dans le domaine de la culture se déclinent financièrement sur l'action culturelle, notamment pour les collègues en faveur des résidences artistiques de territoire.
Site internet : https://www.gard.fr/

Département de l'Hérault

Le département de l'Hérault a mis en place une politique incluant son héritage historique et dispose d'un service patrimoine très développé doté de spécialistes dans les domaines de l'archéologie, du patrimoine bâti et industriel et de l'anthropologie. Ils accompagnent techniquement les collectivités et le département cofinance les projets de rénovation ou de valorisation du patrimoine.
Site internet : https://herault.fr/

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Syndicat mixte de la Camargue gardoise (SMCG)

Depuis 2014, le syndicat mixte de la Camargue gardoise et le Centre des monuments nationaux ont développé une importante proximité de travail grâce à la participation active du CMN aux comités de pilotage du Grand Site de France sur la baie d'Aigues-Mortes. La qualité de ce dialogue a même conduit à des collaborations, notamment des coproductions d'expositions. Le Conservatoire du littoral est également devenu depuis 2014 un interlocuteur privilégié du syndicat mixte de la Camargue gardoise, participant à ses réflexions stratégiques et lui confiant la gestion d'espaces. Les collaborations actuelles pourront s'enrichir avec de nouveaux partenariats dans le cadre du projet Pays d'art et d'histoire.
Site internet : https://www.camarguegardoise.com/

Centre des monuments nationaux - Tours et remparts d'Aigues-Mortes

Établissement public sous tutelle du ministère de la Culture, il ouvre à la visite et anime l'un des monuments les plus emblématiques de la France médiévale. Doté d'un service éducatif, le Centre des monuments nationaux (CMN) participe comme le PETR au comité de pilotage du Grand Site de la Baie d'Aigues-Mortes. Son programme d'actions artistiques et culturelles de très haut niveau constitue un atout dans l'animation du futur Pays d'art et d'histoire.
Le CMN travaille depuis longtemps avec la mission patrimoine du PETR, participant à des actions mutualisées à l'échelle du territoire et au-delà.
Site internet : https://www.aigues-mortes-monument.fr/